

AFFAIRE N° 3

LETTERS N° 364 II/2 au sujet de l'éclairage de la Ville

Le Maire donne lecture de la lettre.

PREFECTURE
de la REUNION

REPUBLIQUE FRANCAISE



IIème Division - 2ème Bureau

Saint-Denis, le 25 Mai 1956

N° 364 II/2-b

LE PREFET de la REUNION

à Monsieur le Maire de la Ville de
SAINT-DENIS

OBJET: Eclairage des voies publiques

REFERENCE: Ma lettre n° 178 II/2-b du 26 Janvier 1956

Comme suite à la correspondance rappelée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'autorise le déblocage d'une somme de 600.000 Fr sur le crédit de 1.500.000 Fr bloqué au chap. XII art. 2 du budget primitif de l'exercice en cours, sous la rubrique "éclairage des voies publiques".

Je vous prie de vouloir bien informer le Receveur municipal de cette décision.

Je tiens à préciser que cette mesure destinée à permettre de régler dans les meilleurs délais les sommes dues à ce jour à la Société "Bourbon Lumière" ne doit pas vous faire perdre de vue les observations que j'avais formulées par lettre n° 2096 II/2 du 21 décembre 1955 sur le coût trop élevé de l'éclairage des voies publiques de la ville.

Des renseignements qui m'ont été donnés par la direction de la société de distribution intéressée, il ressort que la réalisation d'un éclairage réduit du centre urbain entraînerait une dépense approximative de 3 millions.

J'attacherai du prix à ce que cette question soit soumise à la décision de l'assemblée municipale lors de sa prochaine réunion.

Il serait d'ailleurs souhaitable que des dispositions semblables soient arrêtées dès à présent en ce qui concerne l'éclairage public des écarts (Montagne - Ste-Clotilde - St-François - Le Brûlé, ...) afin de réduire dans une notable proportion le coût global de l'éclairage qui, sans cela, atteindrait près de 6 millions en 1957./.

Le PREFET,
Signé: P. PHILIP.

Le MAIRE. - J'ai fait chiffrer, par Bourbon Lumière, le montant de la dépense qui s'élève à 3.065.848 F CFA relativement à l'installation d'un conducteur supplémentaire d'éclairage sur une longueur de ligne de 40 Km. Cela permettra un éclairage réduit en ville à partir de certaines heures.

M. COLLET. - Pourquoi, Monsieur le Maire, a-t-on arrêté les travaux d'implantation des poteaux destinés à l'électrification de la Montagne.

Le MAIRE. - Rien n'est arrêté, mon collègue, Bourbon Lumière s'occupe en ce moment de la partie du premier secteur qui s'étend de l'Eglise au 6ème Km et dès qu'elle sera terminée, les travaux reprendront sur le chemin Michel.

M. COLLET demande que certaines rues, telle que la rue des Bons Enfants et certaines ruelles du quartier de Saint-Jacques soient éclairées au plus tôt.

M. BOYER. - Avec le système d'éclairage réduit, nous aurons la possibilité d'étendre notre éclairage à tous les quartiers de la Ville.

Le MAIRE. - Je vous demande votre approbation pour la réalisation d'un éclairage réduit suivant le devis qui nous en a été présenté et l'inscription de la dépense en résultant à notre budget supplémentaire.

Adopté à l'unanimité.